

MOBILITE

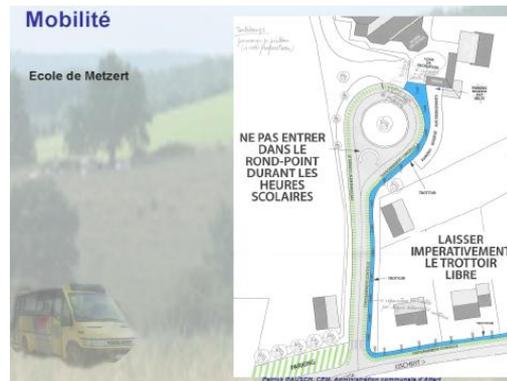
En sa séance du 25 septembre 2015, le Conseil communal a adopté le Plan de mobilité communal.

En voici les grandes priorités :

1. La sécurité aux abords des écoles Toute la problématique de la circulation aux abords des écoles a été analysée en collaboration avec l'Inspecteur principal Bourguignon, responsable roulage de la zone de Police Arlon-Attert-Habay-Martelange. Diverses solutions, principalement de signalisation ou de marquage ont été adoptées et seront réalisées prochainement.
2. Réseau inter et intra-village La remise en état des petits chemins piétonniers reliant divers villages a également été abordée.
3. Parkings de co-voiturage Deux aires le long de la N4 ont été détectées comme potentiellement utilisables en parking de co-voiturage.
4. Accès aux bâtiments publics Des aménagements seront envisagés afin de faciliter l'accès aux divers bâtiments publics.
5. Mobilité transfrontalière agricole Un groupe de travail est en place et a repris les divers points noirs de passage pour les convois agricoles. Des solutions d'itinéraires bis sont à l'étude. Lorsque celles-ci seront adoptées, elles seront communiquées pour une meilleure cohabitation avec les riverains de la Commune d'Attert.
6. Zones circulation locale ou sens unique A titre d'expérimentation une possibilité de sens giratoire et de voirie à sens unique sera instaurée à Nobressart autour de La Fontaine après consultation des TEC.

Contact : Patrick Rausch, Conseiller en Mobilité 063242785

mobilite@attert.be



Mobilité

Etat des lieux : v. PCDR

Priorités : Sécurité aux abords des écoles
Réseau inter et intra-village
Parkings de co-voiturage
Accès aux bâtiments publics
Mobilité transfrontalière agricole
Zones circulation locale ou sens unique



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Etat des lieux : v. PCDR

9.6 Le réseau routier

On distingue deux réseaux routiers :

- le réseau régional avec la route nationale N4 (route de Bastogne et route d'Arlon), et la Nationale 87, soit 16 km sur le territoire attertois ;
- le réseau provincial avec 5 km de voiries ;
- et le réseau communal, quant à lui, compte 317,4 kms dont 3,4 kms de grande communication, 304 kms de petites vicinalités.

La traversée de la commune au niveau de la Nationale 4 est en travaux. Début 2012, on note que les travaux ont permis de diminuer la vitesse de 120 à 90 km/heure et ainsi de réduire les nuisances sonores mais surtout les accidents mortels.

Notons que l'état des routes sur la commune peut être qualifié d'impeccable bien que les engins agricoles occasionnent des dégâts de plus en plus importants.

En matière de sécurité routière, d'après la Zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange, il a été comptabilisé, sur le territoire d'Attert 7 accidents en 2010 dont 7 accidents avec lésions corporelles, 11 blessés légers, 0 blessés graves et 0 accident mortel.

Au niveau des routes nationales, malgré une nette diminution depuis 2008, la N4 reste l'une des trois nationales les plus accidentogènes de la zone de police (après la N82, route de Virton et la N40, route de Neufchâteau).

Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

La zone de police constate que le nombre d'accidents de la route demeure constant voire très légèrement à la baisse. Elle relève, d'une part, une nette diminution des accidents sur la N4 et la N87, d'autre part, le fait que 32 % des accidents impliquent des conducteurs âgés de moins de 30 ans et enfin, que depuis 2004, 70 % des accidents mortels se déroulent entre le vendredi et le dimanche.

Au niveau des radars répressifs mobiles à Attert, en 2010, sur 948 véhicules contrôlés, 68 étaient en infraction soit 7,2 %. Au niveau des radars répressifs fixes, en 2010, sur 20.395 véhicules contrôlés, 1.128 étaient en infraction soit 5,5 %. Les pourcentages d'Attert sont les moins élevés derrière Martelange, Habay et Arlon. Au niveau des radars préventifs, en 2010, sur 232.426 véhicules contrôlés, 167.826 étaient en infraction soit 72 %.

Les principaux endroits de contrôle de radars répressifs sont : la N4 sur la voie de la Liberté. Un radar répressif fixe se localise sur la N87, route de Habay, à la BK 2465. Les principaux endroits de contrôles de radars préventifs sont : la route de Habay à Heinstert à hauteur de l'immeuble 109 et devant le numéro 87 dans le sens Habay vers Heinstert.

Selon la zone de police, la Commune d'Attert ne comporte aucun endroit répertorié comme étant problématique au point de vue de la circulation routière.

La commune a acheté 40 radars préventifs.

9.7 Les transports en commun

La Commune d'Attert est traversée par sept lignes de bus qui sont reprises sur la carte 4D/5.

En plus des lignes régulières, la population attertoise peut bénéficier de deux autres services.

Le Bus 105 répond aux problèmes de déplacement des personnes moins valides habitant Arlon, Attert, Aubange, Martelange et Messancy. Il est réservé aux personnes dont l'état physique entraîne une diminution de la mobilité que celle-ci soit temporaire ou définitive. Le service est assuré à l'aide d'un minibus spécialement équipé et dont les chauffeurs ont reçu une formation particulière de la Croix-Rouge.

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Le TELBUS est une formule originale de desserte publique des 270 villages qui composent les entités de Bastogne, Bertogne, Sainte-Ode, Libramont, Vaux-sur-Sûre, Neufchâteau, Fauvillers, Léglise, Habay, Attert, Arlon Nord-ouest et Arlon. Malheureusement, il semble peu utilisé sur le territoire attertois. En juin 2013, le Telbus a été supprimé sur la Commune par le conseil d'administration des TEC Namur Luxembourg.

La plupart des villages ont un bus le matin, un qui rentre le midi, un qui repart en début d'après midi et un qui revient le soir.

Les bus vont vers Arlon, Habay et Martelange. En plus, on note le passage de quelques bus vers les grandes surfaces comme le Cora.

Il n'y a pas de gare de chemin de fer sur l'entité communale. Les gares les plus proches sont Arlon (10 km), Habay-la-Neuve (15 km), Marbehan (20km) et Longlier (48 km). Notons que la plupart des habitants prennent le train à Arlon pour se rendre à Luxembourg-ville.

Notons que la commune participe pour 50 % du coût de transport lorsqu'une association organise un bal et qu'elle propose un service de bus pour rentrer la nuit.

Voir chapitre 7.3 pour plus de détails.

9.8 Les initiatives locales de mobilité

Le territoire d'Attart est couvert par les initiatives locales de mobilité suivantes :

Pour le transport de personnes

- CSD Transports Bénévoles, transports avec chauffeurs bénévoles.

Service assuré par des chauffeurs bénévoles (véhicules non adaptés), pour tout habitant de la Province du Luxembourg, pour toutes raisons. Destinations possibles en et hors Province du Luxembourg.

www.attart.be

CC_20150925



Mobilité

Pour le transport de personnes à mobilité réduite (personnes nécessitant une aide pour l'embarquement et le débarquement)

- SOS Médical Meuse ASBL, transport PMR pour raisons médicales.
- CROIX-ROUGE : Service de transport sanitaire.
- Handicap et Mobilité ASBL Dinant-Luxembourg, transport PMR.
- La Métamorphose, transport PMR.
- PARAMEDICAL TEAM, Transport de personnes et PMR.
- Service transports de ALTEO, transports avec chauffeurs bénévoles.
- Union Francophone des Handicapés ASBL, transport de personnes valides et non valides PMR.

Transport médical (pour se rendre chez le médecin, dans un centre hospitalier ou de soins)

- SOS Médical Meuse ASBL, transport PMR pour raisons médicales.
- CROIX-ROUGE : Service de transport sanitaire.
- Fondation contre le cancer, transports médicaux, pour personnes valides atteintes du cancer.
- PARAMEDICAL TEAM, Transport de personnes et PMR.

Notons enfin le service ecomobile du CPAS qui permet de ramasser les déchets et de les emmener au parc à conteneurs.



Mobilité

9.9 Les initiatives locales de covoiturage

Notons l'existence du projet Carpool au niveau de la Province, mais la commune ne gère rien à son niveau.

Quant aux parents, ils s'arrangent entre eux pour conduire les enfants à l'école et aux activités. Il en est de même des personnes qui travaillent au Luxembourg.

Sur la commune, on note la présence d'aires de covoiturage. Ces aires sont spontanées et rien n'est organisé.

Enfin notons le portail Luxcovoiturage, site internet de la province du Luxembourg, proposant un réseau de covoiturage. Un lien vers le site luxcovoiturage est repris sur le site de la commune

9.10 La mobilité douce

Remarquons que les bulletins communaux de septembre et de novembre 2010 présentaient un dossier sur la mobilité de la commune. La seconde partie était plus particulièrement axée sur la mobilité douce.

Les promenades dans la vallée

De nombreuses promenades sillonnent la vallée de l'Attert (cf. Syndicat d'initiative d'Attert et asbl « Au Pays de l'Attert »).

Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Les liaisons inter-villages du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

Le Parc Naturel de la vallée de l'Attert a entrepris avec l'asbl sentiers.be une cartographie des chemins et sentiers. Des bénévoles les ont parcourus afin de dresser un inventaire de leur état. A partir de celui-ci, des itinéraires inter-villages ont été aménagés selon des critères de valorisation du territoire (paysage, patrimoine) et de mobilité.

L'aménagement a consisté en la pose de panneaux directionnels simples et avec indication de distances jusqu'au prochain village et la pose de balises toponymiques.

Le projet de RAVeL

Le parcours serait celui de l'ancien tram sauf pour les tronçons appartenant à des personnes privées. Ce projet de RAVeL permettra de relier Arlon et Martelange. Notons que sur Tontelange, le chemin de l'ancien tram est resté intact mais plus loin au niveau de Post – Nobressart – Heinstert, il manque un pont. Ce projet serait l'occasion pour valoriser le site du Burgknapp situé à 200 mètres de chemin vicinal.

Le circuit des arbres remarquables

Le 28 septembre 2014 a eu lieu l'inauguration du circuit des arbres remarquables pour lequel le Syndicat d'Initiative a reçu un prix en innovation touristique décerné par la Province de Luxembourg. Ce circuit pour cycliste, balisés de 30 ou 41 Km, fait découvrir 28 des arbres remarquables recensés par le Parc Naturel ; le grand circuit passe par tous les villages de la vallée.

Extrait PCDR Volume Ap. 146-149

Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Ecole d'Attert



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Concernant Attert, les parkings prévus fonctionnent bien. En ce qui concerne la rue des Potiers il suffirait de régler la circulation en y mettant un panneau

C3



avec mention sauf riverains, prof entre 7h45-16h30 ...



L'option du traçage de parking en épis à côté de l'église est une bonne solution.
A prévoir : le remplacement de panneaux à bord rouge délavé.

Mobilité

Ecole de Metzert

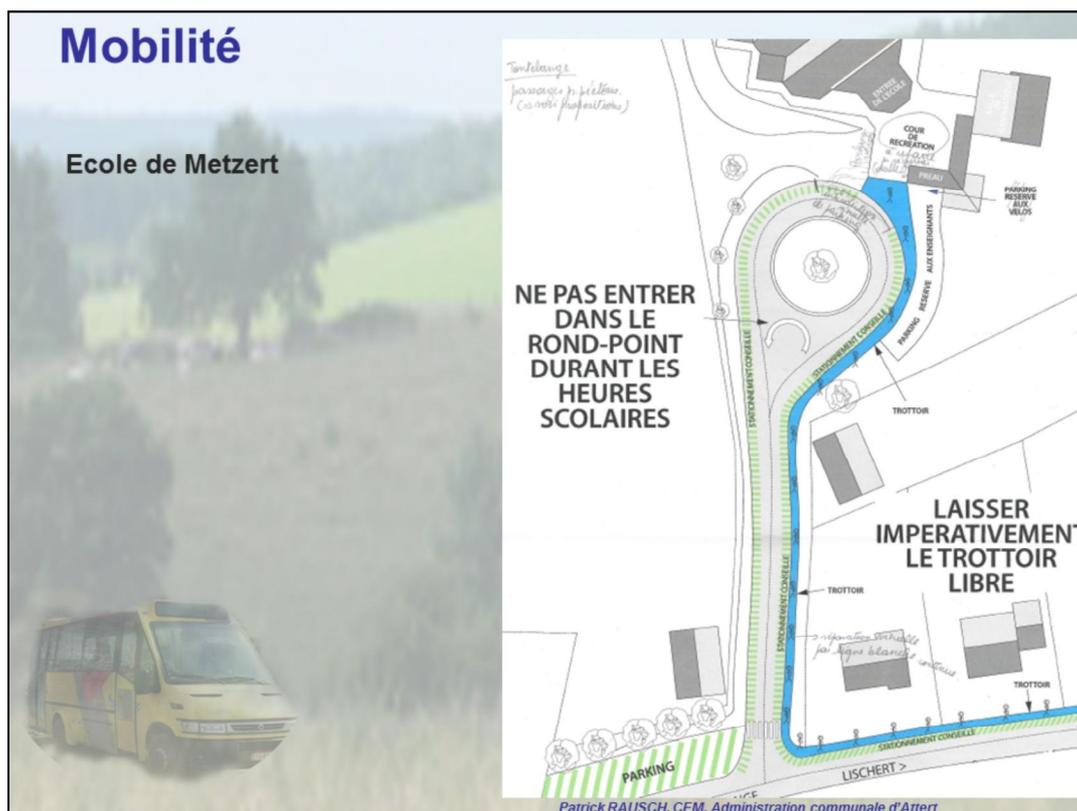


Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925





Propositions :

- Installer un panneau E3 (arrêt et stationnement interdit) + une flèche de début d'interdiction côté gauche lorsque l'on rentre dans la rue (rue de l'école) à partir du passage pour piétons et ce jusqu'au début du giratoire. (Voir même une installation de petites balises solaires LED)



- Enlever le panneau additionnel (11h30) et le remplacer par une flèche fin d'interdiction. Laisser le panneau E9f (parking) et le panneau E3

- Interdire le stationnement sur le terre-plein de ce giratoire (par des potelets). En effet, lors de ma présence, il restait 6 places de stationnement sur le parking situé à l'entrée de la rue de l'école et c'était le nombre de voitures présentes sur ce terre-plein !

- Laisser les véhicules se stationner côté gauche (un marquage au sol pourrait être le bienvenu) jusqu'à la limite de l'habitation située à proximité du passage pour piétons. Mais installer 2 - 3 potelets juste devant l'entrée de l'école pour sécuriser le rassemblement des élèves.

Installer un panneau de parking « réservé professeurs » à l'endroit où ceux-ci se stationnent.

Constatations et propositions par l'Inspecteur principal Fr. BOURGUIGNON (sur place jeudi 17/09/2015)

Il existe au niveau de l'école de Metzert-Tontelange un programme de covoiturage entre parents d'élèves (Doodle), plusieurs enfants de Tontelange prennent le bus.

Mobilité

Ecole de Tontelange



Propositions :

Cour de récréation du bas à clôturer et réaliser des passages pour piétons.

Prévoir panneau C1



sauf riverains

Mobilité

Ecole de Heinstert



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Propositions :

Signal D1 à droite ,  entrée du nouveau lotissement et rappel à gauche



Le kiss&drive fonctionne à gauche
bacs à fleurs



devant l'école et il faut y replacer les

... si la largeur de la chaussée le permet, tracer des places de parking à droite dans la première partie et laisser un passage pour trottoir et 2 passages pour piétons.

Mobilité

Ecole de Thiaumont



Des parents se garent dans le tournant juste devant la rampe d'accès

Propositions :

-> interdire l'accès (mettre des potelets avec une chaîne pour que la livraison des repas puisse tjs se faire), ajouter un passage pour piétons à droite en façade de l'école et supprimer celui plus loin dans la rue du marquisat vers Lottert

Gérer les voitures des enseignants (un peu partout)

Mobilité

Ecole de Nobressart



Placement des piquets et des panneaux : Informations pratiques

Matériel fourni par Sentiers.be, à ne pas oublier, pour installer les panneaux et piquets :

- o 2 Poteaux diam. 9/9 x long. 240 cm
- o 3 Planches +/- 12cm de large; 77 cm de long
- o 12 vis à bois à tête plate, pour fixer les planches sur les poteaux de 240cm
- o 10 vis inox à tête ronde, pour fixer les petits panneaux

Matériel supplémentaire à emporter :

- o Des piquets, idéalement de section 9/9 x long de 100cm, orienté à 30°
- o Du stabilisé (ou béton préparé) pour stabiliser les piquets.

Installation des petits panneaux :

Piquet de 9/9cm de 100 cm – 30°

-40 à 50 cm en terre et donc 50-60 cm qui sortent du sol.

-ATTENTION sur l'aplat à 30° sera collé un petit panneau ! Il faut donc que l'aplat soit face au chemin. Merci d'essayer que l'arrête supérieur soit bien horizontale.

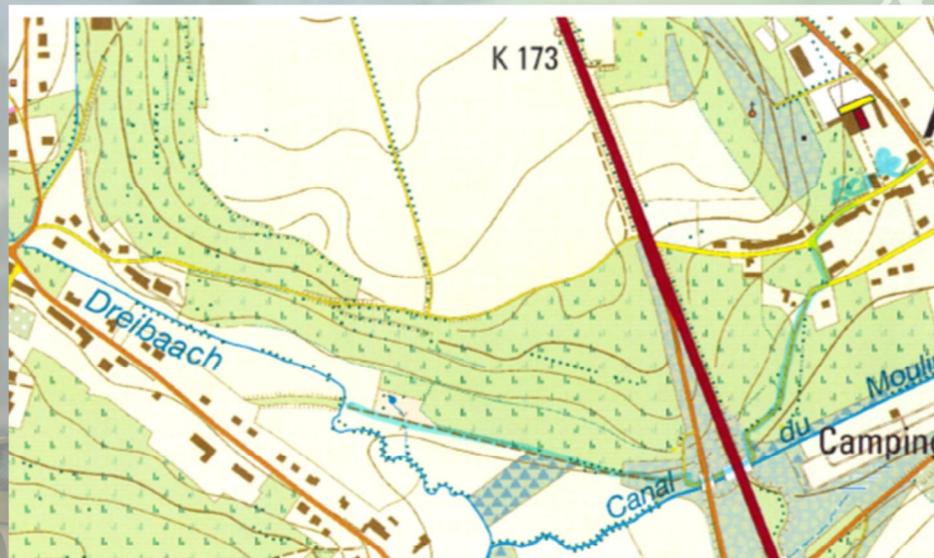
-Il est conseillé de reboucher le trou avec du « stabilisé » autour du piquet. **Panneau**

Extrait sentiers.be

Projet de sentier porté par les écoliers de l'école de Nobressart « Chemins au naturel » (Sentiers.be)

Mobilité

Réseau inter-villages



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Cheminement des écoliers entre Attert et Post.

Plusieurs obstacles se présentent à divers niveaux pour une réalisation concrète (sécurisation passage sous N4, statut de propriété privée sur le parcours envisagé).

Mobilité

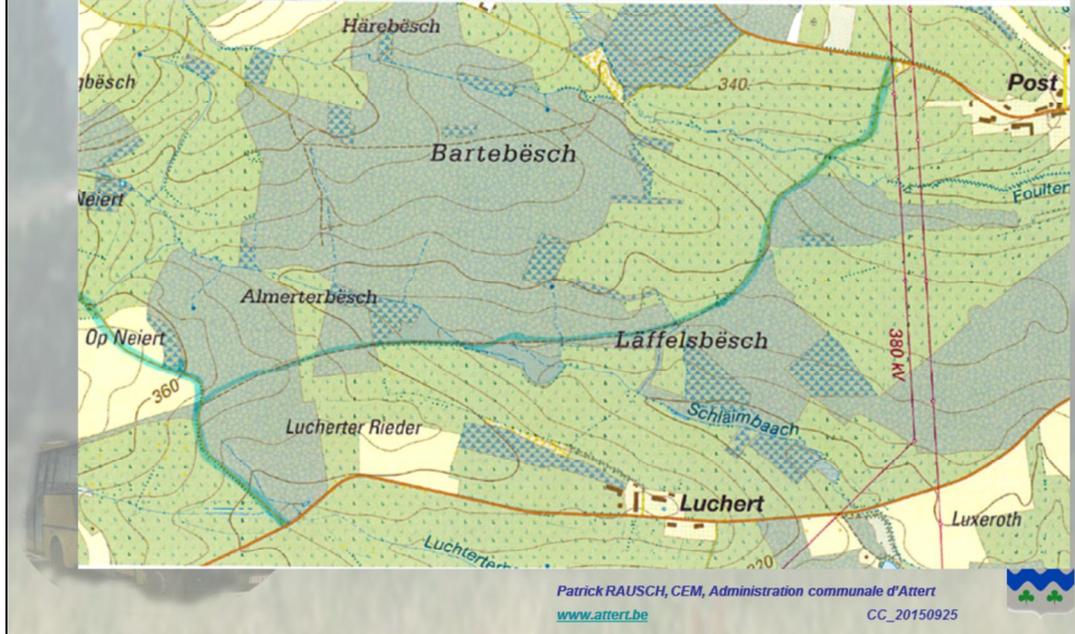
Réseau inter-villages



Travaux de gué : évolution du dossier procédure en cours, attente avis officiels.

Mobilité

Réseau inter-villages



Prévoir pertuis

Création d'un passage souterrain le long du vicinal à Luchert

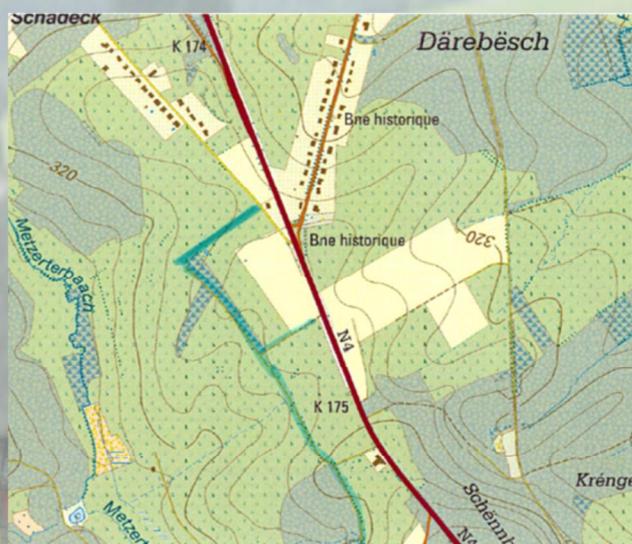
Total TVA comprise

estimation

14 449,52 €

Mobilité

Réseau inter-villages



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925

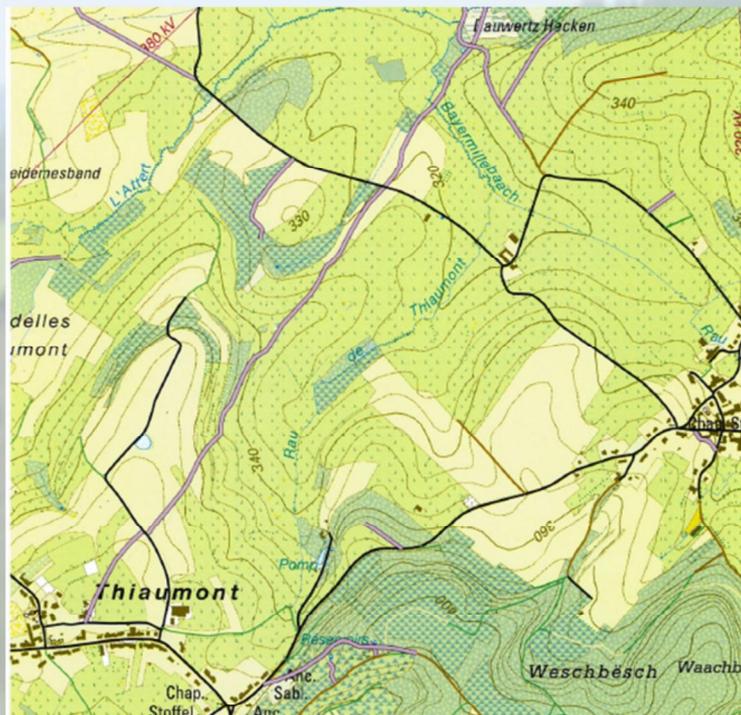


Metzert - Schadeck

Passage sécurisé vélos / piétons à réaliser

Mobilité

Réseau inter-villages



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



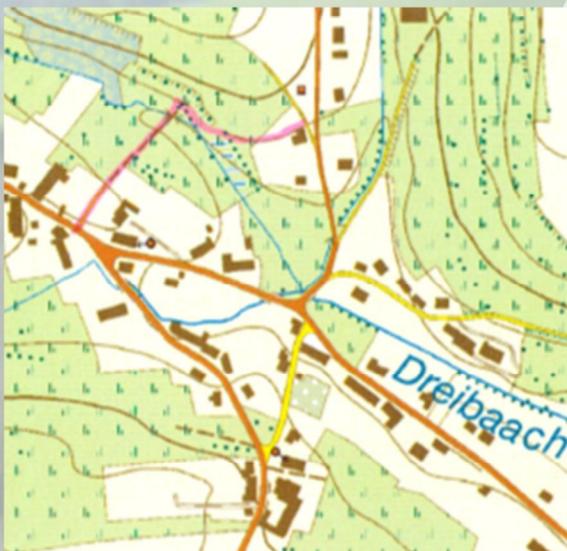
Lischert - Thiaumont

Sentier vélos/piétons à réhabiliter.

Faire rétablir les limites de propriété.

Mobilité

Réseau intra-village

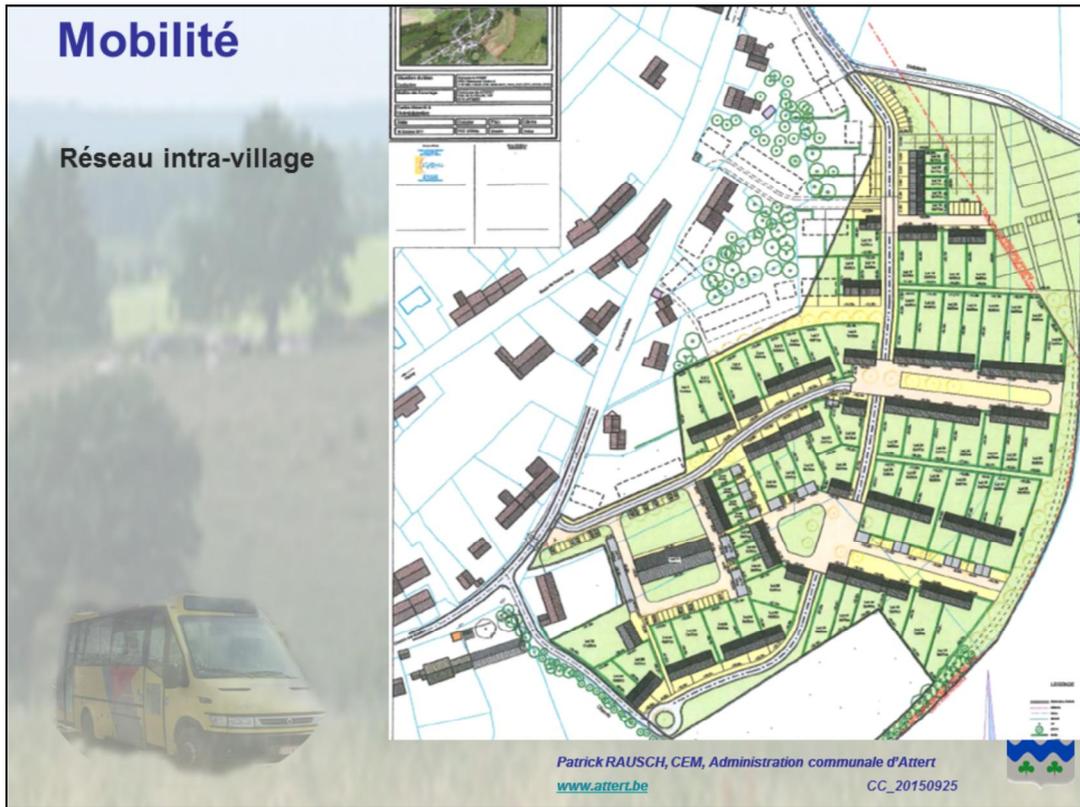


Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert
www.attert.be

CC_20150925



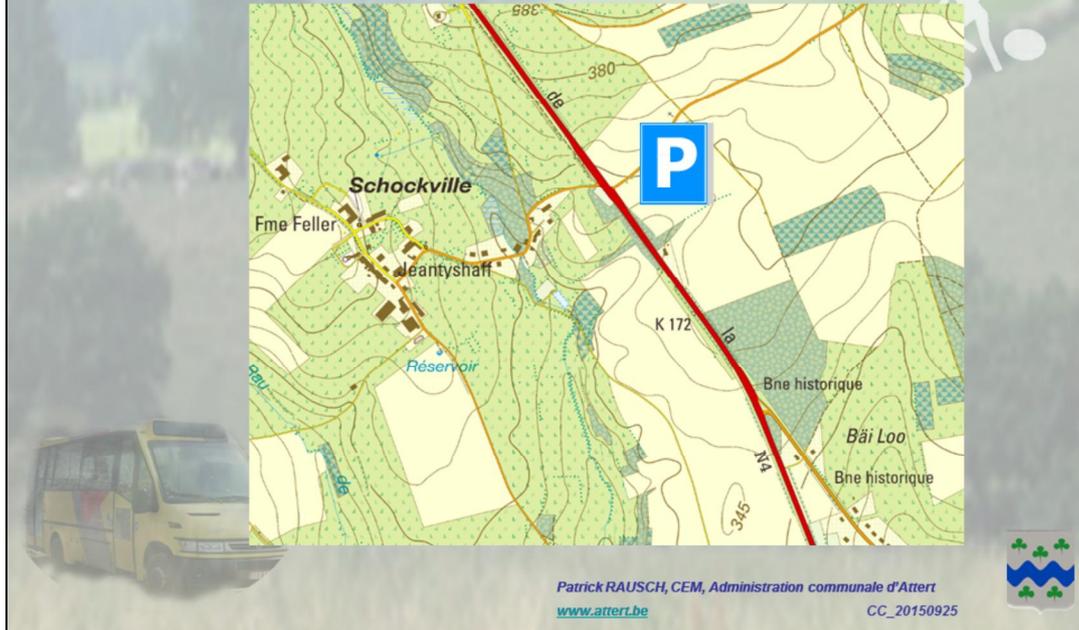
Chemin de liaison entre le lavoir de Post et la grotte (en cours)



Heinstert : venelles dans le nouveau lotissement, trottoirs RN87

Mobilité

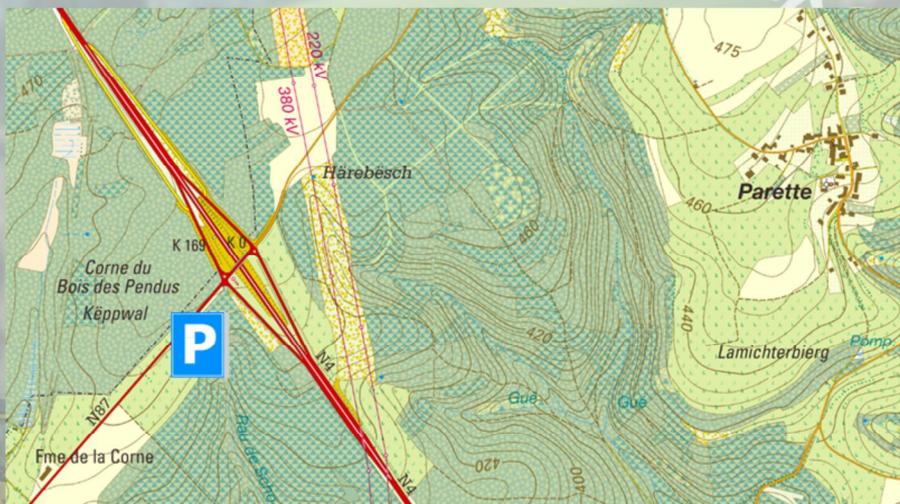
Parkings de co-voiturage



En ce qui concerne les parkings de co-voiturage, il ne s'agit pas d'aménager des parkings mais il est primordial de vérifier que ces véhicules n'entravent en rien la circulation, la visibilité. On peut signaler ces aires par panneau adéquat (P co-voiturage)

Mobilité

Parkings de co-voiturage



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert
www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Accès aux bâtiments publics



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Une signalisation adéquate sera à prévoir.

Mobilité

Mobilité transfrontalière agricole

Groupe de travail épandage-mobilité à Attert

Mobilité

Les travaux de marquage au sol ont été réalisés rue des Deux Eglises à Attert. On attend toujours la réponse de la province pour ce qui est de la limitation de 30km/h et le déplacement d'un panneau «interdiction aux véhicules de plus de 3.5T ».

Le trafic calculé par le radar est de 800 véhicules/jour à cet endroit sans excès de vitesse notable.

Depuis les travaux il n'y a plus eu de plaintes enregistrées à la commune pour la rue des Deux Eglises.

Pour le volet sensibilisation, le Parc naturel a inclus dans son journal, le courrier du Parc, une page intitulée « En direct de la ferme ». Ces articles rédigés par M. P. Depauw du comice agricole présentent divers aspects du travail des agriculteurs et des travaux de la ferme. La dernière édition parue en septembre parlait des charrois agricoles sur nos routes et des solutions possibles.

Romain Weis demande de recevoir le courrier du parc, par mail par exemple.

Josy Arens propose que des articles traitant de l'agriculture dans la commune soient également publiés dans le bulletin communal

Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Mobilité transfrontalière agricole

Inventaire des points noirs par village :

Les deux principaux problèmes sont

1. Les bacs à fleurs à l'entrée des villages disposés beaucoup trop près l'un de l'autre, alors qu'il faudrait une distance de 30 m entre chaque pour permettre un passage plus aisé des engins agricoles.

Suite aux manœuvres pour arriver à contourner ces bacs, les bords de chaussées sont très abîmés aux abords.

2. Les piquets de signalisation des rétrécissements de chaussée qui sont placés trop près du bord et qui empêchent les véhicules agricoles (moissonneuses, ensileuses etc.) de passer.

Une solution serait de placer des piquets « sur ressorts » qui plient mais sans empêcher le passage à vitesse lente ou de placer les catadioptrés plus à l'extérieur.

Nothomb :

En haut et en bas du Mont des Chèvres : bacs à fleurs mal placés

Route vers Grendel : piquets trop haut



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Mobilité transfrontalière agricole

Parette : piquets aux entrées

Grendel : impossible de changer le ralentisseur

Tontelange : problème au Breedewee et dans le village en général où les enfants jouent dans la rue. Une solution serait de passer par le contournement de Tontelange ce qui éviterait de passer par le village. Un meilleur empierrement (pas d'asphaltage pour éviter que les voitures l'empruntent) de la route devrait être effectué.

Metzert : piquets sur îlot à la sortie de Metzert vers Lischert

Lischert : piquets à l'entrée

Nobressart : bacs à fleurs dans la descente rue de la Halte

Heinstert :

Depuis Nobressart, passage par le chemin dans le bois à hauteur du château d'eau et antenne gsm : Chemin à refaire avec une amélioration de l'écoulement de l'eau sur celui-ci

Depuis Post, passage dans le bois vers la rue des Prés seulement autorisé par garde-chasse pour accès aux pâtures situées à proximité car le passage dans le bois dérange le gibier.

Les circuits possibles sont peu nombreux à Heinstert car l'accès aux champs est toujours réalisé vers la gauche à partir du village puisque précédemment les tracteurs partaient du village et ne venaient pas de l'extérieur.

Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité

Mobilité transfrontalière agricole

Schockville : piquets à l'entrée depuis Post

Communication-diffusion : Christian Hahn propose qu'une fois l'étude sur la mobilité terminée, un dépliant reprenant tous les aménagements et conseils soit distribué à tous les agriculteurs luxembourgeois et belges.

Extrait Compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2015 – Attert – salle du Collège



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Les discussions se poursuivent au sein du groupe de travail "Mobilité" belgo-luxembourgeois et des parcours "bis" de circulation pour les charrois agricoles ont été approuvés et d'autres sont en cours d'élaboration.

Mobilité

Zones circulation locale ou sens unique

Heinstert : entre Le Routy et la RN87

De Post à Heinstert

Nobressart : autour de la Fontaine



Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert
www.attert.be

CC_20150925



Une signalisation adéquate sera à prévoir.

Mobilité

Travaux à réaliser :

signalisation : C3 rue des potiers / D1 à droite Härebësch Heinstert, C1 vers la gauche et E3 devant l'école côté droit / D1 sens unique Nobressart / C1 Tontelange excepté riverains

marquage sol : parking épis Nothomb / séparation chaussée-trottoir Metzert / passages piétons (Tontelange – Heinstert – Thiaumont – Nobressart – Nothomb) / marquage places de parking (Metzert – Heinstert – Nobressart)

travaux : passage à guè à Thiaumont / passage souterrain (pertuis) à Louchert (ancienne voie du tram entre Post et Nobressart) voir estimation

divers : édition d'une carte des déplacements agricoles transfrontaliers à diffuser largement auprès des agriculteurs (en cours groupe de travail) / élargir aux autres écoles le système de covoiturage de Metzert-Tontelange / impliquer les enfants du Conseil Communal des Enfants / prévoir des sentiers sécurisés pour piétons lors de la mise en œuvre de nouveaux lotissements.

Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert

www.attert.be

CC_20150925



Mobilité



Merci de votre attention



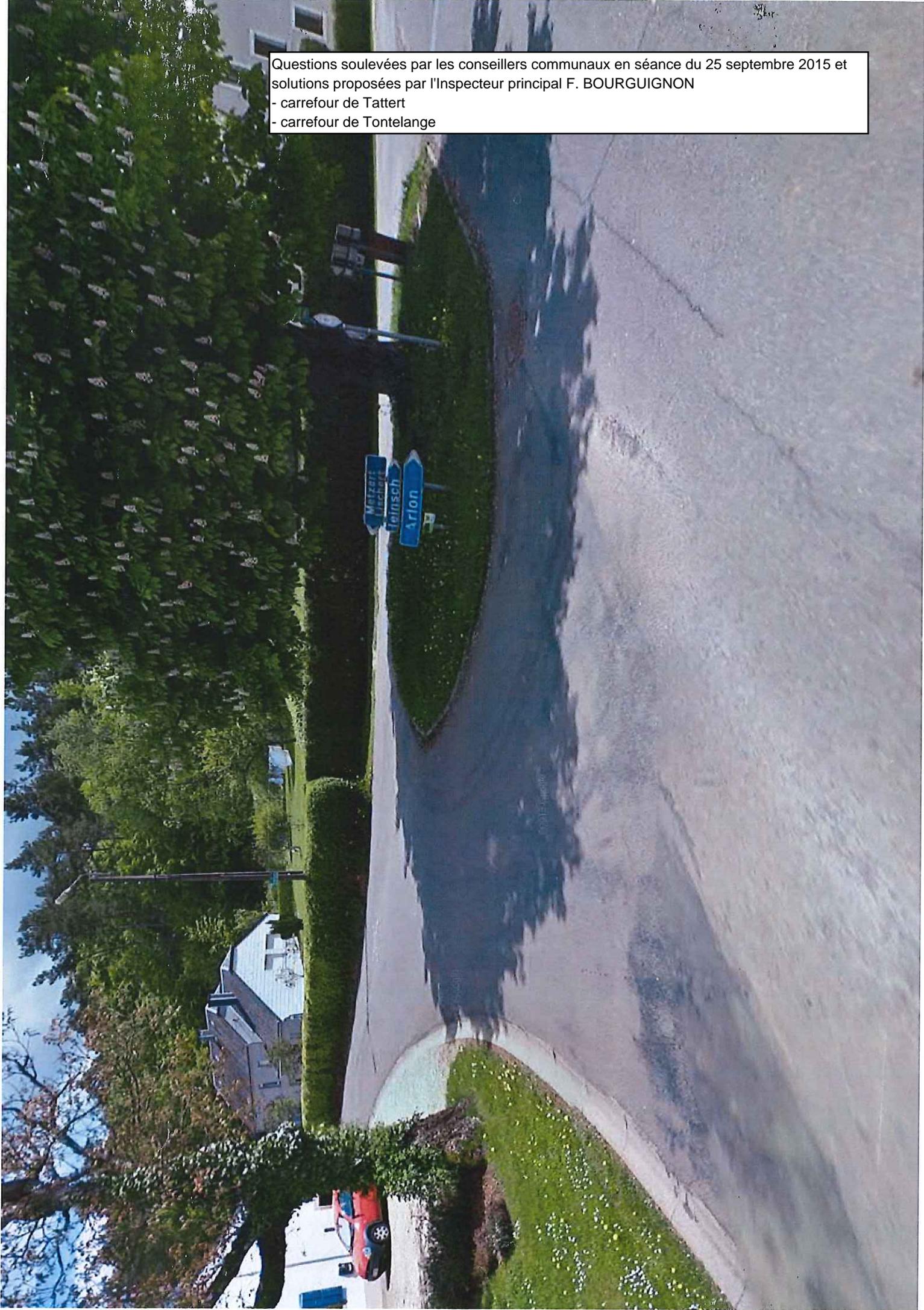
Patrick RAUSCH, CEM, Administration communale d'Attert
www.attert.be

CC_20150925

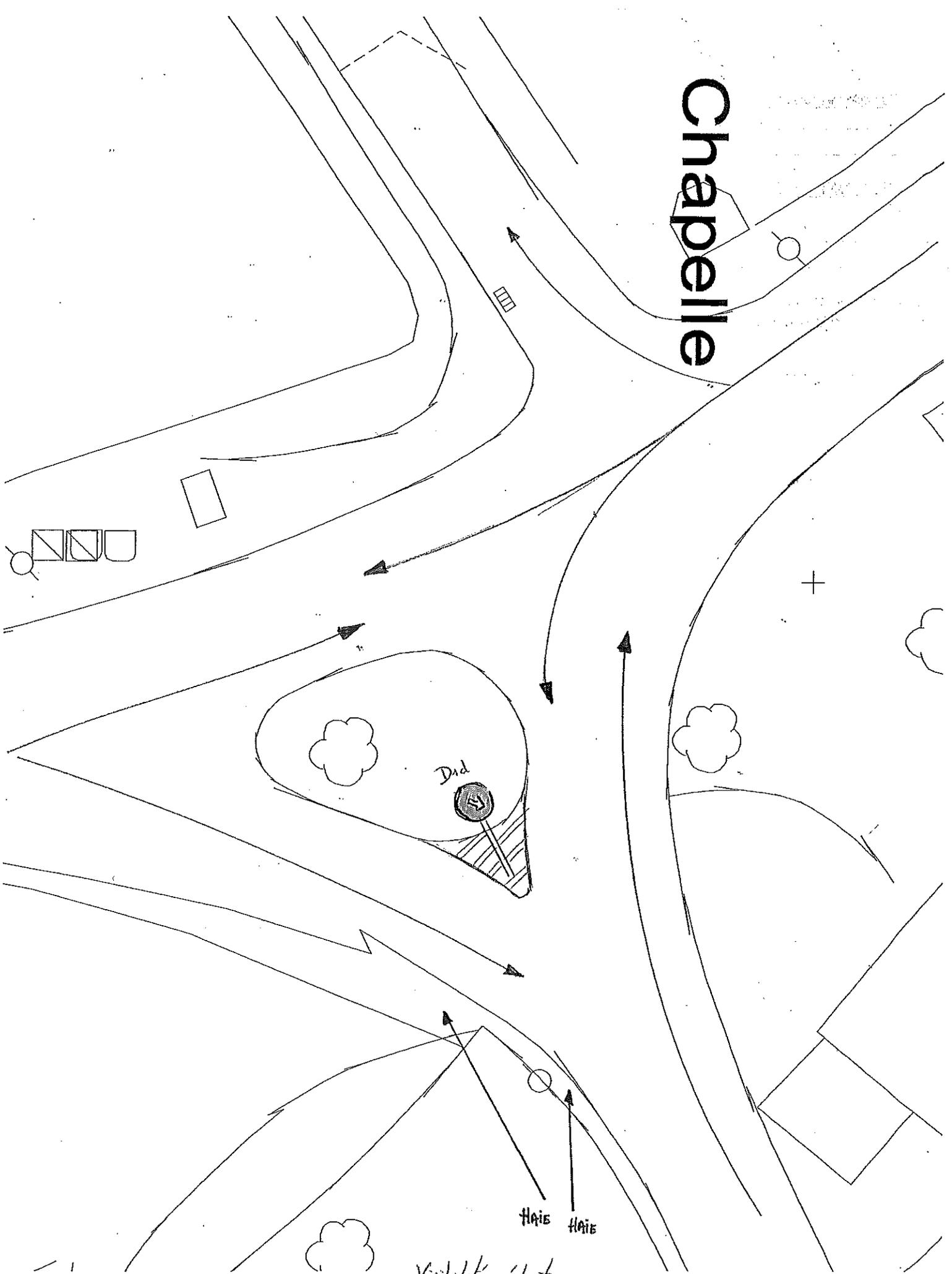


Questions soulevées par les conseillers communaux en séance du 25 septembre 2015 et solutions proposées par l'Inspecteur principal F. BOURGUIGNON

- carrefour de Tattert
- carrefour de Tontelange



Chapelle



Visibilité réduite
⇒ circulation interdite à gauche
Vers Thiaumont.
mise en place d'un marquage + signal Did.



